



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 2 JUILLET 2025 À 19 H
CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM)
6, IMPASSE DES ÉTOILES

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 JUILLET 2025**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 17 juin 2025 - Règlement numéro 661-25 relatif au zonage
6. **GREFFE**
 - 6.1 Adoption du Règlement numéro 741-25 modifiant le Règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley
7. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Point d'information - Tableau des embauches et de mouvement de main d'oeuvre et mise à jour de l'organigramme
8. **FINANCES**
 - 8.1 Adoption des comptes payés au 19 juin 2025
 - 8.2 Adoption des comptes à payer au 20 juin 2025
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 743-25 décrétant une dépense et un emprunt de 1 131 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements majeurs destinés au Service des incendies et des premiers répondants
9. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Ajout d'un panneau « ARRÊT OBLIGATOIRE » à l'intersection de la rue du Commandeur et de la rue Chanteclerc
 - 9.2 Interdiction de stationner et installation de panneaux de signalisation sur le côté est de la rue Manseau et de l'impasse des Étoiles
 - 9.3 Interdiction de toutes formes de stationnement sur le côté est et ouest et installation de panneaux de signalisation de la rue de Sarajevo entre le chemin du Mont-des-Cascades et la rue de Val d'Isère et abrogation de la résolution numéro 2025-MC-111
 - 9.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 742-25 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans la municipalité de Cantley

- 10. LOISIRS - CULTURE ET PARCS**
- 10.1 Autorisation de signature du protocole d'entente amendé entre la Municipalité de Cantley et Dek Hockey Outaouais dans le cadre d'une collaboration pour la confection d'une surface de Dek hockey au parc Godmaire pour la période se terminant le 31 octobre 2026
- 10.2 Appui à la demande d'aide financière déposée par Cantley 1889 au programme de partenariat pour la commémoration d'anciens combattants Canada - Installation d'un monument en mémoire des vétérans de Cantley
- 11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 11.1 Demande de révision des normes minimales de lotissement à 5 000 m² à l'intérieur du périmètre urbain ou de délégation à la Municipalité de Cantley du pouvoir d'adopter des normes minimales de lotissement mieux adaptées à ses besoins et réalités territoriales
- 11.2 Adoption du Règlement numéro 740-25 modifiant le Règlement numéro 161-99 relatif aux nuisances
- 12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 13. COMMUNICATIONS**
- 14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 14.1 Autorisation de procéder à la vente ou autres méthodes de disposition d'équipements appartenant au Service des incendies et des premiers répondants
- 14.2 Autorisation de procéder à la disposition du bateau, remorque, moteur et accessoires ainsi que l'équipements spécialisés en sauvetage sur glace et en eau froide en échange d'un crédit d'intervention incendie sur le territoire de la Municipalité de Cantley
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. DIVERS**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. PAROLE AUX ELUS**
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Point 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

PRÉSENTS:

M. le maire, David Gomes
Mme Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1)
M. Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Philippe Normandin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Jean-Charles Lalonde, conseiller du district des Érables (# 5)
M. Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier

ABSENCE MOTIVÉE:

La réunion débute à «Heure».

Projet de résolution

Point 2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Projet de résolution

Point 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 JUILLET 2025

IL EST

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 4.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 5.1

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 17 JUIN 2025 -
RÈGLEMENT NUMÉRO 661-25 RELATIF AU ZONAGE**

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, procède au dépôt du certificat faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 661-25 relatif au zonage.

- Le nombre de personnes habiles à voter est de 9 349;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 945;
- Le nombre de demandes reçues est de 0.

Par conséquent, je déclare que le Règlement numéro 661-25 relatif au zonage est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 6.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 741-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-16 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2025-MC-124 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 741-25 modifiant le Règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 741-25 modifiant le Règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

**RÈGLEMENT NUMÉRO 741-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-16 CONCERNANT LA
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

ARTICLE 1

Le règlement numéro 515-16 est modifié par le remplacement du titre « directeur général et secrétaire-trésorier » par « directeur général et greffier-trésorier ».

ARTICLE 2

Le premier paragraphe de l'article 29 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit garder le silence, s'abstenir d'entraver le bon déroulement de la séance et obéir à toute ordonnance du président du conseil ou du directeur général et greffier-trésorier relative à l'ordre et au décorum. »

ARTICLE 3

L'article 30 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 30. POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Le président du conseil ou le directeur général et greffier-trésorier maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Ils peuvent ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. »

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Point 7.1

**POINT D'INFORMATION - TABLEAU DES EMBAUCHES ET DE MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE
ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME**

1. PP13 (2025-06-07)
2. Mise à jour de l'organigramme déposée au conseil du 2025-07-02

Projet de résolution

7.1 (1) Tableau des embauches et main d'oeuvre - PP13.pdf

Tableau des embauches et mouvement de main-d'oeuvre

Service - Nom de l'employé	Numéro d'employé	Date Entrée en fonction	Nom et titre du supérieur immédiat	Titre du poste	Numéro du concours	Groupe d'employés	Motif du mouvement de main-d'oeuvre	Nom de l'ancien titulaire du poste et numéro d'employé	Vérification des antécédents judiciaires	Période probatoire à faire PP13 (2025-06-07)		Date Dépôt au comité général OU conseil	Date effective	Autres
										Cols blancs - 910 h	Cols bleus - 1040 h Pompiers - 200 h d'interventions ¹⁵			
FINANCES														
COMMUNICATION														
URBANISME														
Deschambeault Julie	# 1777	2024-11-18	Mégane Grondin Directrice Urb et Env	Inspectrice en bâtiments	C202410001	Cols blancs	Temporaire		X	280.00		2024-12-10	2025-02-03	Nouveau poste
LOISIRS - CULTURE														
Bernier Line	# 1595	2020-09-10	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	N/A	Cols blancs	Temporaire	N/A	X	342.50		2021-08-11		
Brin Meghann	# 1769	2024-07-03	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	C202403003	Cols blancs	Temporaire		X	761.50		2024-08-29		
Cormier Liette	# 1508	2022-11-14	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	N/A	Cols blancs	Temporaire	N/A	X	523.75				
Courchesne Mikael	#1775	2024-09-11	Guy Bruneau Chef de service	Appariteur	C202407001	Cols blancs	Temporaire		X	931.75		2024-10-08		
Delisle Antoine	# 1787	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animatrice camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Duchesne Alexandrine	# 1786	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animatrice camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Emery Maëlie	# 1788	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animatrice camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Gravel Lydia	# 1796	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animatrice camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Hodkin Élie Rosalie	# 1737	2023-09-14	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	C202308002	Cols blancs	Temporaire	N/A	X	764.00				
Karsidag Thais	# 1704	2023-09-26	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	N/A	Cols blancs	Temporaire	N/A	X	872.00		2022-11-08		
Lajoie Éloïse	# 1789	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animatrice camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Landry France	# 1773	2024-08-13	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	C202407002	Cols blancs	Temporaire	N/A	X	878.00				
Leclerc Guillaume	# 1790	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animateur camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Normandin Rosalie	# 1791	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animatrice camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Phillion Jade	# 1592	2020-06-10	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	C202407002	Cols blancs	Temporaire	N/A	X	645.50		2024-08-29	2024-08-13	Nouveau poste
Piché Anthony	# 1792	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animateur camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Seguin Charles	# 1795	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animateur camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
St-Pierre Laurence	# 1793	2025-06-14	Guy Bruneau Chef de service	Animatrice camp de jour	N/A	Autres	Temporaire		X			2025-06-10		
Tartaglia Maelie	# 1756	2024-05-06	Guy Bruneau Chef de service	Commis espace culturel	C202403003	Cols blancs	Temporaire		X	779.50		2024-07-09		
Vandal Natalya	# 1768	2024-06-08	Guy Bruneau Chef de service	Apparitrice	C202407001	Autres	Temporaire		X	774.25		2024-07-09		
Vandal Sandee	# 1628	2021-09-15	Guy Bruneau Chef de service	Apparitrice	N/A	Autres	Temporaire	N/A	X	902.50		2021-08-20		

7.1 (1) Tableau des embauches et main d'oeuvre - PP13.pdf

Service - Nom de l'employé	Numéro d'employé	Date Entrée en fonction	Nom et titre du supérieur immédiat	Titre du poste	Numéro du concours	Groupe d'employés	Motif du mouvement de main-d'œuvre	Nom de l'ancien titulaire du poste et numéro d'employé	Vérification des antécédents judiciaires	Période probatoire à faire PP13 (2025-06-07)		Date Dépôt au comité général OU conseil	Date effective	Autres
										Cols blancs - 910 h	Cols bleus - 1040 h Pompiers - 200 h d'interventions15			
INCENDIE														
Bertrand Éric	# 1794	2005-07-12	Gilles Vekeman Directeur incendie	Chef aux opérations-Prévention	N/A	Pompiers et premiers répondants	Permanent				926.00	2025-06-10	2025-05-21	Nouveau poste
Charron-Latour Biarka	# 1615	2021-06-07	Gilles Vekeman Directeur incendie	Commis senior	C202502001	Pompiers et premiers répondants	Temporaire	N/A	X		634.75	2025-05-13	2025-04-14	Changement de poste
Chatelain-Lafamme Manuel	# 1758	2024-03-19	Gilles Vekeman Directeur incendie	Pompier	C202307002	Pompiers et premiers répondants		N/A	X		138.00	2024-02-16		
Gittinger Noa	# 1753	2024-03-19	Gilles Vekeman Directeur incendie	Pompier	C202307002	Pompiers et premiers répondants		N/A	X		10.25	2024-02-16		
Létourneau Richard	# 1780	2025-04-14	Stéphane Parent Directeur général	Directeur du Service des incendies et premiers répondants	C202503002	Cadres	Permanent	Gilles Vekeman	X		568.75	2025-05-13		
Pigeon Perrier Benjamin	# 1746	2024-03-19	Gilles Vekeman Directeur incendie	Pompier	C202307002	Pompiers et premiers répondants		N/A	X		89.75	2024-02-16		
TRAVAUX PUBLICS														
Costa Tristan	# 1783	2025-04-28	Denis Plouffe Chef de service	Étudiant technicien en génie civil	C202503003	Cols blancs	Étudiant		X		700.00	2025-05-13		
Pichette Jonathan	# 1781	2025-04-28	Denis Plouffe Chef de service	Journalier	C202503004	Cols bleus	Temporaire		X		899.00	2025-05-13	2025-06-02	Fin d'emploi
Roy St-Pierre Derek	# 1782	2025-04-28	Denis Plouffe Chef de service	Journalier	C202503004	Cols bleus	Temporaire		X		812.25	2025-05-13		
Seguin Alexander	# 1784	2025-04-28	Denis Plouffe Chef de service	Journalier	C202503004	Cols bleus	Temporaire		X		800.75	2025-05-13		
Wiseman Austyn	# 1779	2025-03-18	Denis Plouffe Chef de service	Journalier	C202503004	Cols bleus	Temporaire		X		568.00	2025-04-08		

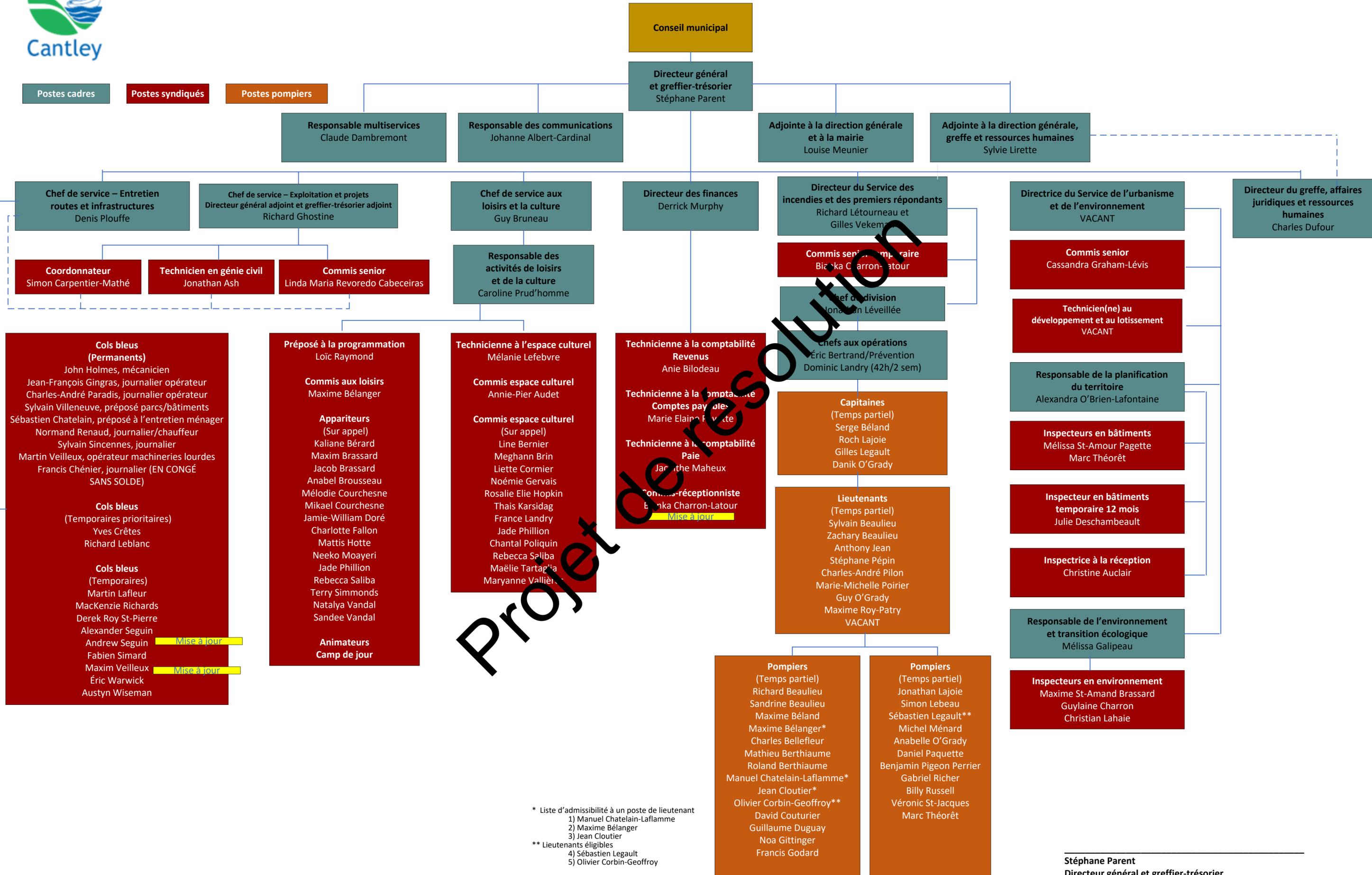
Date

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier
MISE À JOUR - CONSEIL

Projet de résolution



ORGANIGRAMME MUNICIPAL 2025



Projet de résolution

* Liste d'admissibilité à un poste de lieutenant
1) Manuel Chatelain-Laflamme
2) Maxime Bélanger
3) Jean Cloutier
** Lieutenants éligibles
4) Sébastien Legault
5) Olivier Corbin-Geoffroy

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Mise à jour déposée au conseil du 2 juillet 2025

Point 8.1

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 19 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes payés au 19 juin 2025, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes payés au 19 juin 2025 se répartissant comme suit : un montant de 415 875,22 \$ pour le paiement des salaires et les déductions à la source, un montant de 1 549 960,47 \$ pour les dépenses générales, pour un grand total de 1 965 835,69 \$.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 8.2

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 20 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 20 juin 2025, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 20 juin 2025 pour un montant de 162 158,05 \$.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 8.3

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 743-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 131 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MAJEURS DESTINÉS AU SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

_____, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement numéro 743-25 décrétant une dépense et un emprunt de 1 131 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements majeurs destinés au Service des incendies et des premiers répondants;
- dépose le projet de règlement intitulé Règlement numéro 743-25 décrétant une dépense et un emprunt de 1 131 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements majeurs destinés au Service des incendies et des premiers répondants.

Projet de résolution

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 743-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 131 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MAJEURS DESTINÉS AU
SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS**

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir divers équipements majeurs destinés au Service des incendies et des premiers répondants pour un total de 1 131 000 \$, conformément à l'évaluation des coûts produits par le Service des incendies et des premiers répondants en date du 18 juin 2025, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 131 000 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant les coûts indiqués à l'article 1.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 131 000 \$, et ce, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE A

Service des incendies et premiers répondants

18 juin 2025

Estimation budgétaire pour l'acquisition de divers équipements majeurs destinés
au Service des incendies et premiers répondants

Règlement d'emprunt no 743-25

<u>Description des coûts</u>	<u>Montants (Taxes en sus)</u>
Appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA)	320 000 \$
Habits de combat	182 000 \$
Appareils d'entretien des habits de combat	22 964 \$
Bornes sèches et réservoirs 1 000 gallons	315 541 \$
Divers équipements de sécurité	237 495 \$
TOTAL (Taxes en sus)	1 078 000 \$
Taxes non récupérables	53 000 \$
Coûts totaux	1 131 000 \$
Règlement d'emprunt	1 131 000 \$

Projet de résolution

Point 9.1

AJOUT D'UN PANNEAU « ARRÊT OBLIGATOIRE » À L'INTERSECTION DE LA RUE DU COMMANDEUR ET DE LA RUE CHANTECLERC

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la rue du Commandeur et de la rue Chanteclerc a fait l'objet de plaintes des citoyens rapportant des excès de vitesse et des manœuvres de virage dangereuses;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a présentement seulement que deux (2) panneaux « ARRÊT OBLIGATOIRE » dans la direction ouest de la rue du Commandeur et dans la direction sud de la rue Chanteclerc;

CONSIDÉRANT QU'il serait à propos de sécuriser l'intersection de la rue du Commandeur et de la rue Chanteclerc par l'ajout d'un panneau « ARRÊT OBLIGATOIRE » afin qu'il y ait un arrêt obligatoire dans toutes les directions de l'intersection;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, autorise la mise en place d'un panneau « ARRÊT OBLIGATOIRE » de sorte qu'il ait un arrêt obligatoire dans toutes les directions de l'intersection de la rue du Commandeur et de la rue Chanteclerc, et ce, afin d'accroître la sécurité des utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 9.2

INTERDICTION DE STATIONNER ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LE CÔTÉ EST DE LA RUE MANSEAU ET DE L'IMPASSE DES ÉTOILES

CONSIDÉRANT QU'il est fréquent que des véhicules se stationnent sur la rue Manseau et sur l'impasse des Étoiles durant des événements ayant lieu aux sites municipaux avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie considère le stationnement sur ces tronçons de rues comme possiblement nuisible à l'accessibilité conforme et optimale pour les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une mesure préventive visant à assurer un accès rapide, sécuritaire et conforme aux bâtiments du territoire lors d'interventions d'urgence est requise;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'installer des panneaux d'interdiction de toutes formes de stationnement sur le côté est de la rue Manseau et de l'impasse des Étoiles entre l'intersection de la rue Manseau et le numéro civique #16;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Éric Bertrand, chef aux opérations - prévention, et de Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Éric Bertrand, chef aux opérations - prévention, et de Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, autorise l'installation de panneaux d'interdiction de toutes formes de stationnement sur le côté est de la rue Manseau et sur le côté est de l'impasse des Étoiles entre l'intersection de la rue Manseau et le numéro civique #16.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 9.3

INTERDICTION DE TOUTES FORMES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST ET OUEST ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE LA RUE DE SARAJEVO ENTRE LE CHEMIN DU MONT-DES-CASCADES ET LA RUE DE VAL D'ISÈRE ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-MC-111

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2025-MC-111 adoptée le 13 mai 2025, le conseil interdisait le stationnement et l'installation de panneaux de signalisation sur le côté ouest de la rue de Sarajevo entre le chemin du Mont-des-Cascades et la rue Val-d'Isère;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite auprès du service des travaux publics pour vérifier la nécessité d'interdire le stationnement du côté est de la rue Sarajevo entre le chemin du Mont des-Cascades et la rue Val-d'Isère ;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a déterminé qu'il serait bénéfique pour la sécurité routière d'interdire également le stationnement du côté est de la rue Sarajevo entre le chemin du Mont-des-Cascades et la rue Val-d'Isère, considérant le profil de la route, les courbes et la visibilité limitée ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'installer des panneaux d'interdiction de toutes formes de stationnement sur les côtés est et ouest de la rue de Sarajevo entre le chemin du Mont-des-Cascades et la rue de Val D'Isère;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de Service - Exploitation et projet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de Service - Exploitation et projet, autorise l'installation des panneaux d'interdiction de toutes formes de stationnement sur le côté ouest et est de la rue de Sarajevo entre le chemin du Mont-des-Cascades et la rue de Val d'Isère;

QUE la présente résolution abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2025-MC-111 adoptée le 13 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

Point 9.4

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 742-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-13 RÉGISSANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LES LIMITES DE VITESSE DANS LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

_____, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement numéro 742-25 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans la municipalité de Cantley;
- dépose le projet de règlement intitulé Règlement numéro 742-25 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans la municipalité de Cantley.

Projet de résolution

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 742-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-13
 RÉGISSANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LES LIMITES DE VITESSE DANS LA
 MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse permise par défaut aux véhicules routiers sur les voies de circulation publique de la Municipalité de Cantley est de 40km/h;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans la municipalité de Cantley encadre les exceptions et fait mention exhaustive des voies de circulation où la limite de vitesse permise diffère de 40km/h;

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans la municipalité de Cantley est modifié comme suit :

- Abrogation de l’alinéa f) de l’article 31 suivant :

«f) 40 km/h sur toutes les voies de circulation inscrites à l’annexe II jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.»

ARTICLE 2

- Abrogation de l’annexe II suivante :

Annexe II

DISTRICT DES MONTS

District	Nom complet	Voie publique	Générique et code de lien	Propriétaire
1	Rue de l’Abitibi	Abitibi	Rue de l’	Municipalité
1	Rue Alta Ridge	Alta Ridge	Rue	Municipalité
1	Rue d’Argenteuil	Argenteuil	Rue d’	Municipalité
1	Rue d’Aspen	Aspen	Rue d’	Municipalité
1	Rue de Banff	Banff	Rue de	Municipalité
1	Imp. des Campagnards	Campagnards	Impasse des	Municipalité
1	Rue de Chamonix Est	Chamonix Est	Rue de	Municipalité
1	Rue de Chamonix Ouest	Chamonix Ouest	Rue de	Municipalité
1	Imp. de la Chute	Chute	Impasse de la	Municipalité
1	Imp. de la Clairière	Clairière	Impasse de la	Municipalité
1	Ch. Claude-Lauzon	Claude-Lauzon	Chemin	Municipalité
1	Ch. Connor Sud	Connor Sud	Chemin	Municipalité
1	Rue de Cortina	Cortina	Rue de	Municipalité
1	Rue de Courchevel	Courchevel	Rue de	Municipalité
1	Imp. Crépuscule	Crépuscule	Impasse	Municipalité
1	Rue de Davos	Davos	Rue de	Municipalité
1	Ch. Duclos	Duclos	Chemin	Municipalité
1	Rue de la Falaise	Falaise	Rue de la	Municipalité
1	Rue de Falun	Falun	Rue de	Municipalité
1	Ch. Foley	Foley	Chemin	Municipalité
1	Ch. Groulx	Groulx	Chemin	Municipalité
1	Rue Gruneau	Gruneau	Rue	Municipalité

1	Imp. des Haies	Haies	Impasse des	Municipalité
1	Ch. Holmes	Holmes	Chemin	Municipalité
1	Rue Innsbruck	Innsbruck	Rue	Municipalité
1	Rue d'Inuvik	Inuvik	Rue d'	Municipalité
1	Rue de Jasper	Jasper	Rue de	Municipalité
1	Rue de Lahti	Lahti	Rue de	Municipalité
1	Rue Lesage	Lesage	Rue	Municipalité
1	Ch. Lynott	Lynott	Chemin	Municipalité
1	Rue du Matterhorn	Matterhorn	Rue du	Municipalité
1	Ch. McClelland	McClelland	Chemin	Municipalité
1	Rue du Mont-Albert	Mont-Albert	Rue du	Municipalité
1	Rue du Mont-Apica	Mont-Apica	Rue du	Municipalité
1	Rue du Mont-Blanc	Mont-Blanc	Rue du	Municipalité
1	Rue du Mont-Orford	Mont-Orford	Rue du	Municipalité
1	Rue de Montreux	Montreux	Rue de	Municipalité
1	Rue du Mont-Royal	Mont-Royal	Rue du	Municipalité
1	Rue du Mont-Saint-Hilaire	Mont-Saint-Hilaire	Rue du	Municipalité
1	Rue du Mont-Tremblant	Mont-Tremblant	Rue du	Municipalité
1	Rue de Norvège	Norvège	Rue de	Municipalité
1	Rue Nove-Mesto	Nove-Mesto	Rue	Municipalité
1	Rue d'Oslo	Oslo	Rue d'	Municipalité
1	Rue d'Ovesta	Ovesta	Rue d'	Municipalité
1	Rue Pine Ridge	Pine Ridge	Rue	Municipalité
1	Rue Planita	Planita	Rue	Municipalité
1	Ch. des Prés	Prés	Chemin des	Municipalité
1	Ch. Prud'homme	Prud'homme	Chemin	Municipalité
1	Rue des Quatre-Saisons	Quatre-Saisons	Rue des	Municipalité
1	Rue de Rena	Rena	Rue de	Municipalité
1	Ch. Saint-Andrew	Saint-Andrew	Chemin	Municipalité
1	Rue Sainte-Anne	Sainte-Anne	Rue	Municipalité
1	Rue Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	Rue	Municipalité
1	Rue de Saint-Moritz	Saint-Moritz	Rue de	Municipalité
1	Rue de Sapporo	Sapporo	Rue de	Municipalité
1	Rue de Sarajevo	Sarajevo	Rue de	Municipalité
1	Imp. de la Sauge	Sauge	Impasse de la	Municipalité
1	Rue de Seefeld	Seefeld	Rue de	Municipalité
1	Rue de la Sierra-Nevada	Sierra-Nevada	Rue de la	Municipalité
1	Ch. Storey	Storey	Chemin	Municipalité
1	Rue de Telemark	Telemark	Rue de	Municipalité
1	Rue de la Terre-Rouge	Terre-Rouge	Rue de la	Municipalité
1	Ch. Townline	Townline	Chemin	Municipalité
1	Rue du Traversier	Traversier	Rue du	Municipalité
1	Rue Vachon	Vachon	Rue	Municipalité
1	Rue de Val-d'Isère	Val-d'Isère	Rue de	Municipalité
1	Rue du Vallon	Vallon	Rue du	Municipalité
1	Rue du Versant	Versant	Rue du	Municipalité
1	Rue de Zurich	Zurich	Rue de	Municipalité

DISTRICT DES PRÉS

District	Nom complet	Voie publique	Générique et code de lien	Propriétaire
2	Rue de Boischatel	Boischatel	Rue de	Municipalité
2	Rue de Bouchette	Bouchette	Rue de	Municipalité
2	Rue Cambertin	Cambertin	Rue	Municipalité

2	Rue du Cardinal	Cardinal	Rue du	Municipalité
2	Rue Cézanne	Cézanne	Rue	Municipalité
2	Rue Chanteclerc	Chanteclerc	Rue	Municipalité
2	Imp. de la Châtelaine	Châtelaine	Impasse de la	Municipalité
2	Imp. de la Cime	Cime	Impasse de la	Municipalité
2	Rue du Colibri	Colibri	Rue du	Municipalité
2	Rue du Commandeur	Commandeur	Rue du	Municipalité
2	Rue de la Cordée	Cordée	Rue de la	Municipalité
2	Rue Degas	Degas	Rue	Municipalité
2	Imp. Donnacona	Donnacona	Impasse	Municipalité
2	Rue Gauguin	Gauguin	Rue	Municipalité
2	Rue Godmaire	Godmaire	Rue	Municipalité
2	Rue du Gui	Gui	Rue du	Municipalité
2	Ch. Hermas-Poulin	Hermas-Poulin	Chemin	Municipalité
2	Rue Jetté	Jetté	Rue	Municipalité
2	Rue Monet	Monet	Rue	Municipalité
2	Place du Neufbourg	Neufbourg	Place du	Municipalité
2	Rue d'Ornans	Ornans	Rue d'	Municipalité
2	Imp. du Parc-Central	Parc-Central	Impasse du	Municipalité
2	Rue de la Pinaerie	Pinaerie	Rue de la	Municipalité
2	Ch. Pink	Pink	Chemin	Municipalité
2	Rue Pontiac	Pontiac	Rue	Municipalité
2	Rue Renoir	Renoir	Rue	Municipalité
2	Rue Riopelle	Riopelle	Rue	Municipalité
2	Rue Saint-Cyr	Saint-Cyr	Rue	Municipalité
2	Rue Seurat	Seurat	Rue	Municipalité
2	Imp. du Solstice	Solstice	Impasse du	Municipalité
2	Rue du Verdier	Verdier	Rue du	Municipalité
2	Rue de Villemontel	Villemontel	Rue de	Municipalité

DISTRICT DE LA RIVE

District	Nom complet	Voie publique	Générique et code de lien	Propriétaire
3	Imp. Andrew-Blackburn	Andrew-Blackburn	Impasse	Municipalité
3	Rue de la Baie	Baie	Rue de la	Municipalité
3	Rue Bellevue	Bellevue	Rue	Municipalité
3	Ch. Blackburn	Blackburn	Chemin	Municipalité
3	Rue du Bois-de-Limbour	Bois-de-Limbour	Rue du	Municipalité
3	Rue du Bois-de-Limbour-sud	Bois-de-Limbour-sud	Rue du	Municipalité *correction : rue privée
3	Ch. du Bosquet	Bosquet	Chemin du	Municipalité
3	Rue du Bouclier	Bouclier	Rue du	Municipalité
3	Rue du Contrefort	Contrefort	Rue du	Municipalité
3	Imp. de la Côte	Côte	Impasse de la	Municipalité
3	Imp. de la Coulée	Coulée	Impasse de la	Municipalité
3	Rue Dorion	Dorion	Rue	Municipalité
3	Rue Duhamel	Duhamel	Rue	Municipalité
3	Rue Faraday	Faraday	Rue	Municipalité
3	Ch. Fleming, à l'ouest de Bois-de-Limbourg Sud	Fleming	Chemin	Municipalité
3	Rue Fraser	Fraser	Rue	Municipalité
3	Rue de la Grande-Corniche	Grande-Corniche	Rue de la	Municipalité
3	Rue de Longueuil	Longueuil	Rue de	Municipalité
3	Rue de Lorimier	Lorimier	Rue de	Municipalité
3	Rue de Masson	Masson	Rue de	Municipalité

3	Rue de Montebello	Montebello	Rue de	Municipalité
3	Rue de l'Oasis-des-Carières	Oasis-des-Carières	Rue de l'	Municipalité
3	Rue du Parc	Parc	Rue du	Municipalité
3	Ch. Patterson	Patterson	Chemin	Municipalité
3	Imp. du Refuge-des-Cascades	Refuge-des-Cascades	Impasse du	Municipalité
3	Rue de Rigaud	Rigaud	Rue de	Municipalité
3	Ch. Romanuk	Romanuk	Chemin	Municipalité
3	Ch. Vieux	Vieux	Chemin	Municipalité
3	Rue de Vinoy	Vinoy	Rue de	Municipalité

DISTRICT DES PARCS

District	Nom complet	Voie publique	Générique et code de lien	Propriétaire
4	Rue de Beaumont	Beaumont	Rue de	Municipalité
4	Imp. Benoit	Benoit	Impasse	Municipalité
4	Rue Blondeau	Blondeau	Rue	Municipalité
4	Imp. Brunet	Brunet	Impasse	Municipalité
4	Rue Burke	Burke	Rue	Municipalité
4	Rue Clermont	Clermont	Rue	Municipalité
4	Imp. du Colonel	Colonel	Impasse du	Municipalité
4	Imp. de Épervier	Épervier	Impasse de	Municipalité
4	Imp. des Fauvettes	Fauvettes	Impasse des	Municipalité
4	Imp. du Geai-Bleu	Geai-Bleu	Impasse du	Municipalité
4	Imp. Hébert	Hébert	Impasse	Municipalité
4	Imp. du Huard	Huard	Impasse du	Municipalité
4	Rue de Maniwaki	Maniwaki	Rue de	Municipalité
4	Imp. Marcel-Richard	Marcel-Richard	Impasse	Municipalité
4	Rue Marleau	Marleau	Rue	Municipalité
4	Rue Marsolais	Marsolais	Rue	Municipalité
4	Rue de la Mésange	Mésange	Rue de la	Municipalité
4	Rue de Montcerf	Montcerf	Rue de	Municipalité
4	Rue du Mont-Joël	Mont-Joël	Rue du	Municipalité
4	Rue de Mont-Laurier, de la 307 à la Rue Montmagny	Mont-Laurier	Rue de	Municipalité
4	Rue de Montmagny	Montmagny	Rue de	Municipalité
4	Rue Noémie	Noémie	Rue	Municipalité
4	Rue Perreault	Perreault	Rue	Municipalité
4	Rue de Portneuf	Portneuf	Rue de	Municipalité
4	Rue de Roberval	Roberval	Rue de	Municipalité
4	Rue du Sizerin	Sizerin	Rue du	Municipalité
4	Rue des Tourterelles	Tourterelles	Rue des	Municipalité
4	Imp. de la Victorienne	Victorienne	Impasse de la	Municipalité
4	Ch. Whissell	Whissell	Chemin	Municipalité

DISTRICT DES ÉRABLES

District	Nom complet	Voie publique	Générique et code de lien	Propriétaire
5	Rue Berthier	Berthier	Rue	Municipalité
5	Rue du Boisé-des-Mûriers	Boisé-des-Mûriers	Rue du	Municipalité
5	Rue du Centenaire	Centenaire	Rue du	Municipalité
5	Rue des Cerisiers	Cerisiers	Rue des	Municipalité
5	Rue des Chênes	Chênes	Rue des	Municipalité
5	Imp. des Conifères	Conifères	Impasse des	Municipalité
5	Rue Crémazie	Crémazie	Rue	Municipalité

5	Chemin Denis, entre le Chemin Taché et la montée des Érables	Denis	Chemin	Municipalité
5	Rue du Domaine-Champêtre	Domaine-Champêtre	Rue du	Municipalité
5	Rue Dupéré	Dupéré	Rue	Municipalité
5	Rue Edna	Edna	Rue	Municipalité
5	Rue des Framboisiers	Framboisiers	Rue des	Municipalité
5	Rue Geres	Geres	Rue	Municipalité
5	Rue des Groseilliers	Groseilliers	Rue des	Municipalité
5	Rue de Lanaudière	Lanaudière	Rue de	Municipalité
5	Imp. du Marais	Marais	Impasse du	Municipalité
5	Rue de Maricourt	Maricourt	Rue de	Municipalité
5	Rue de Matane	Matane	Rue de	Municipalité
5	Rue du Myrique	Myrique	Rue du	Municipalité
5	Rue des Pins	Pins	Rue des	Municipalité
5	Rue des Poiriers	Poiriers	Rue des	Municipalité
5	Rue des Pruniers	Pruniers	Rue des	Municipalité
5	Imp. du Quai	Quai	Impasse du	Municipalité
5	Rue Rémi	Rémi	Rue	Municipalité
5	Rue de Rimouski	Rimouski	Rue de	Municipalité
5	Imp. du Sous-Bois	Sous-Bois	Impasse du	Municipalité

DISTRICT DES LACS

District	Nom complet	Voie publique	Général et code de lieu	Propriétaire
6	Imp. du Belvédère	Belvédère	Impasse du	Prochainement municipalisé
6	Impasse de la Bolduc	Bolduc	Impasse de la	Prochainement municipalisé
6	Rue des Cerfs	Cerfs	Rue des	Municipalité
6	Rue Christine	Christine	Rue	Municipalité
6	Rue Dédé-Fortin	Dédé-Fortin	Rue	Prochainement municipalisé
6	Rue Deschamps	Deschamps	Rue	Municipalité
6	Rue des Duchesses	Duchesses	Rue des	Municipalité
6	Rue de Émeraude	Émeraude	Rue de	Municipalité
6	Rue Ferland	Ferland	Rue	Municipalité
6	Imp. des Feuillus	Feuillus	Impasse des	Municipalité
6	Rue Forget	Forget	Rue	Municipalité
6	Rue François-Carrier	François-Carrier	Rue	Municipalité
6	Imp. Gerry-Boulet	Gerry-Boulet	Impasse	Prochainement municipalisé
6	Imp. des Grands-Seigneurs	Grands-Seigneurs	Impasse des	Municipalité
6	Imp. Joly	Joly	Impasse	Prochainement municipalisé
6	Ch. Jules-Desjardins	Jules-Desjardins	Chemin	Municipalité
6	Rue Julien	Julien	Rue	Prochainement municipalisé
6	Rue Knight	Knight	Rue	Municipalité
6	Imp. des Lapereaux	Lapereaux	Impasse des	Municipalité
6	Rue Lavergne	Lavergne	Rue	Municipalité
6	Rue Laviolette	Laviolette	Rue	Municipalité
6	Rue Leclerc	Leclerc	Rue	Prochainement municipalisé
6	Rue Léveillée	Léveillée	Rue	Municipalité
6	Rue des Lièvres	Lièvre	Rue des	Municipalité
6	Rue Luc-Charron	Luc-Charron	Rue	Municipalité
6	Rue des Manoirs	Manoirs	Rue des	Municipalité
6	Rue des Marquis	Marquis	Rue des	Municipalité
6	Imp. de la Matapédia	Matapédia	Impasse de la	Municipalité
6	Rue de Mercure	Mercure	Rue de	Municipalité
6	Imp. du Monarque	Monarque	Impasse du	Municipalité

6	Rue de Neuville	Neuville	Rue de	Municipalité
6	Rue de l'Opale	Opale	Rue de l'	Municipalité
6	Rue des Princes	Princes	Rue des	Municipalité
6	Rue du Renard	Renard	Rue du	Municipalité
6	Imp. du Rubis	Rubis	Impasse du	Municipalité
6	Ch. Sabourin	Sabourin	Chemin	Municipalité
6	Mtée Saint-Amour, au nord du chemin Lamoureux	Saint-Amour	Montée	Municipalité
6	Imp. du Saphir	Saphir	Impasse du	Municipalité
6	Rue de Saturne	Saturne	Rue de	Municipalité
6	Rue du Terroir	Terroir	Rue du	Municipalité
6	Rue de Vénus	Vénus	Rue de	Municipalité
6	Imp. de Versailles	Versailles	Impasse de	Municipalité

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Projet de résolution

Point 10.1

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AMENDÉ ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY ET DEK HOCKEY OUTAOUAIS DANS LE CADRE D'UNE COLLABORATION POUR LA CONFECTION D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY AU PARC GODMAIRE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2024-MC-064 adoptée le 12 mars 2024, le conseil autorisait l'aménagement de la surface du parc Godmaire pour un Dek Hockey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite autoriser la signature du protocole d'entente amendé entre la Municipalité de Cantley et Dek Hockey Outaouais pour la confection d'une surface de Dek hockey sur la surface multifonctionnelle principale du parc Godmaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise MM. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, et David Gomes, maire, ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley, le protocole d'entente amendé entre la Municipalité de Cantley et Dek Hockey Outaouais dans le cadre d'une collaboration pour la confection d'une surface de Dek hockey au parc Godmaire pour la période se terminant le 31 octobre 2026 ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE cette entente, non renouvelable automatiquement, pourra être renégociée selon l'accord des deux parties à partir de 90 jours précédant l'échéance de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 10.2

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR CANTLEY 1889 AU PROGRAMME DE PARTENARIAT POUR LA COMMÉMORATION D'ANCIENS COMBATTANTS CANADA - INSTALLATION D'UN MONUMENT EN MÉMOIRE DES VÉTÉRANS DE CANTLEY

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme Cantley 1889, le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît les efforts déployés par les membres de Cantley 1889 à la cause des vétérans de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le programme de partenariat pour la commémoration d'Anciens Combattants Canada peut couvrir jusqu'à 50 % du coût total des frais reliés pour l'installation d'un monument en mémoire des héros passés et actuels de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'au comité général tenu le 26 juin 2026, les élus municipaux ont recommandé d'appuyer ledit projet moyennant une contribution monétaire au montant de 1 000 \$ (achat de plaque) ainsi qu'une contribution en nature (valeur de 250 \$) pour le transport et installation de la roche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par _____

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande d'aide financière déposée par Cantley 1889 au programme de partenariat pour la commémoration d'anciens combattants de Cantley;

QUE le conseil contribue un montant de 1 000 \$ pour, entre autres, l'achat de la plaque et une contribution en nature (valeur de 250 \$) pour le transport et installation de la roche;

QUE le conseil accepte d'entretenir le monument et les lieux de manière permanente;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-972 « Subventions - Divers organismes - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 11.1

DEMANDE DE RÉVISION DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT À 5 000 M² À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN OU DE DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY DU POUVOIR D'ADOPTER DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT MIEUX ADAPTÉES À SES BESOINS ET RÉALITÉS TERRITORIALES

CONSIDÉRANT QUE, dans la mise en contexte de son cadre normatif en matière d'aménagement du territoire et de normes minimales de lotissement, le document portant sur les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) stipule que « le principal objectif poursuivi par les normes minimales de lotissement est d'assurer la salubrité publique, notamment par un approvisionnement adéquat en eau potable et par le traitement des eaux usées, en favorisant entre autres le respect des distances minimales de protection par rapport à un puits, à un cours d'eau et à une source, de façon à minimiser les risques de contamination des sources d'alimentation en eau potable par les matières polluantes rejetées dans le sol »;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des nombreux processus consultatifs menés relativement à la révision des règlements d'urbanisme, plusieurs citoyens ont exprimé l'importance d'augmenter les normes minimales de lotissement à 5 000 m² à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité locale de Cantley est tenue de se conformer strictement aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC, notamment en ce qui concerne les normes minimales de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit entamer une révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) dès 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les préoccupations soulevées par la population et souhaite adopter des normes minimales de lotissement de 5 000 m² à l'intérieur du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil soumette à la MRC des Collines-de-l'Outaouais une demande visant, d'une part, à revoir les normes minimales de lotissement afin de les porter à 5 000 m² à l'intérieur du périmètre urbain, ou, d'autre part, à déléguer à la municipalité de Cantley le pouvoir d'adopter des normes minimales de lotissement mieux adaptées à ses besoins et réalités territoriales.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 740-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-99 RELATIF AUX NUISANCES

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2025-MC-145 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 740-25 modifiant le Règlement numéro 161-99 relatif aux nuisances, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 740-25 modifiant le Règlement numéro 161-99 relatif aux nuisances.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

RÈGLEMENT NUMÉRO 740-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-99
RELATIF AUX NUISANCES

ARTICLE 1

Le texte suivant est ajouté après l'article 2.14 du règlement :

« 2.15 FEUX D'ARTIFICE

Constitue une nuisance les feux d'artifice de type familial, comme décrit à l'article 13.2 du Règlement numéro 21-RM-05 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie.

Considérant le paragraphe précédent, la Municipalité n'émet pas de permis pour ce type de feux d'artifice. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes
Maire

Suzanne Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Projet de résolution

Point 12.1

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Projet de résolution

Point 13.1

COMMUNICATIONS

Projet de résolution

Point 14.1

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE OU AUTRES MÉTHODES DE DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS APPARTENANT AU SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies et des premiers répondants souhaite faire le ménage du deuxième étage de la caserne Jean-Dagenais et de procéder à la vente d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies et des premiers répondants fera l'inventaire et l'analyse de l'évaluation monétaire, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Létourneau, directeur du Service des incendies et des premiers répondants de procéder à la vente ou autres méthodes de disposition de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Létourneau, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, autorise la direction générale à prendre les actions appropriées soit par la vente ou autres méthodes de disposition d'équipements appartenant au Service des incendies et des premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution

Point 14.2

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA DISPOSITION DU BATEAU, REMORQUE, MOTEUR ET ACCESSOIRES AINSI QUE L'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS EN SAUVETAGE SUR GLACE ET EN EAU FROIDE EN ÉCHANGE D'UN CRÉDIT D'INTERVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie et des premiers répondants souhaite se départir du bateau, de sa remorque, de son moteur et de ses accessoires ainsi que des équipements spécialisés en sauvetage sur glace et en eau froide;

CONSIDÉRANT QUE Le Service de sécurité incendie et des premiers répondants reçoit un faible nombre d'appels de sauvetage nautique;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement et d'entretien de ces équipements est élevé;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés pour se conformer aux nouvelles exigences du cadre de référence pour le sauvetage nautique du ministère de la Sécurité publique sont également élevé;

CONSIDÉRANT QUE la CNESST recommande maintenant l'envoi simultané de deux (2) bateaux pour répondre à un appel de sauvetage nautique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités limitrophes possèdent les ressources pour répondre à un appel de sauvetage nautique ou sur glace.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de descente de mise à l'eau publique officielle sur le territoire de la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Pêche est intéressée à acquérir ce bateau en échange d'un crédit d'une valeur de 4 000 \$ en intervention de sauvetage nautique, sur glace ou en eau froide sur le territoire de la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Létourneau, directeur du Service des incendies et des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Létourneau, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, autorise la disposition du bateau, de sa remorque, de son moteur et de ses accessoires ainsi que des équipements spécialisés en sauvetage sur glace et en eau froide à la Municipalité de La Pêche en échange d'un crédit d'une valeur de 4 000 \$ en interventions de sauvetage nautique, sur glace ou en eau froide sur le territoire de la municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 15.

CORRESPONDANCE

Projet de résolution

Point 16.1

DIVERS

Projet de résolution

Point 17.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Projet de résolution

Point 18.

PAROLE AUX ÉLUS

NIL

Projet de résolution

Point 19.

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2025 soit et est levée à _____.

Adoptée à l'unanimité

Projet de résolution